

---

### Voyage - Charte de bonne conduite

- [Imprimer](#) [1]
- [PDF version](#) [2]

#### **Pendant toute la durée du voyage, l'élève s'engage à :**

Respecter les consignes données par les animateurs : heures et points de rendez-vous, consignes de sécurité, ne jamais se déplacer seul, respecter l'heure de lever et l'heure du coucher fixées par les animateurs, ne pas déranger les camarades pendant les heures de repos.

- Respecter les lieux que je serai amené à fréquenter (ne pas jeter de déchets en dehors des poubelles, pas de graffiti, interdiction de manger dans le bus).
- Participer pleinement aux tâches journalières pour l'organisation des repas, du service et du nettoyage des lieux, améliorant ainsi la vie commune du groupe.
- Me comporter de manière à donner la meilleure image de moi-même et du Lycée Franco-hellénique : adopter une attitude citoyenne (ne rien jeter dans la nature, respecter les consignes imposées par le pays : des sanctions et des amendes en cas de non-respect sont prévus par la loi), parler correctement avec un volume adapté à la situation (par exemple chuchoter dans les chambres), être attentif lors des visites.
- Respecter mes camarades et toutes les personnes que je serai amené à côtoyer.
- Informer les responsables de groupe de tout incident (comportement inhabituel).
- Éviter tout comportement risquant de nuire à ma santé ou à ma vie, et ne pas pousser un camarade à avoir ce type de comportement.
- Faire attention à mes affaires dont je serai le seul responsable.
- Respecter les règles de toilette et des douches, pendant le séjour
- Tout incident grave peut entraîner l'interruption immédiate du séjour et le renvoi de l'élève à la famille dans les plus brefs délais, les coûts de transport (taxi et bus...) étant alors à l'entière charge de la famille.

#### **Les parents s'engagent aussi à :**

- Se conformer aux directives données par les responsables du voyage
- Fournir toutes les informations concernant l'enfant (problèmes de santé, de comportement) pour éviter tout incident fâcheux.
- Rembourser les dommages causés par l'enfant.
- Déposer et reprendre l'enfant aux lieux et heures de départ et d'arrivée.

---

**Source URL:** <https://lfh.edu.gr/aes/voyage-charte-de-bonne-conduite>

#### **Liens**

[1] <https://lfh.edu.gr/print/1129> [2] <https://lfh.edu.gr/printpdf/1129>

---